

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

L'An deux mille vingt-trois, le trente et un janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de Saint-Eugène, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Pascal MOUNIER, Maire.

Date de convocation : 24 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MM. MOUNIER Pascal. THUBIN Yves. LORION William - GAY Hervé – LANGLADE Ludovic. HAUMONT Christian. Mmes LOUREIRO Sandrine. FLEURY Céline.

Absents excusés : Mme LORION Nathalie – M. BARATANGE Dimitri

Secrétaire de séance : M. HAUMONT Christian

Ordre du jour :

- **Délibération « convention de prestation de service avec la CDCHS pour l'instruction des autorisations d'urbanisme »**
- **Décision pour bornage, achat partie de parcelle à Mr THUBIN et vente à Mr PLISSON pour alignement chemin du ball trap**
- **Compte rendu de la commission « voirie » suite réunion du 7 janvier 2023**
- **Questions diverses**

DELIBERATION CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA CDCHS POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATION D'URBANISME .

La convention de mise à disposition des services de la CDCHS pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes nécessite une réactualisation afin de prendre en considération les évolutions législatives et de préciser le travail collaboratif entre les services des communes et ceux de la CDCDHS.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, en application de la loi « Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique » dite loi ELAN, la dématérialisation des autorisations d'urbanisme est effective et impose l'obligation à toutes les communes de la CDCHS, le droit pour tous les usagers de saisir l'administration par voie électronique, et notamment la possibilité de déposer leur demande d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée.

Les principaux objectifs de cette démarche sont :

- De faciliter l'accès et l'information des administrés sur l'instruction de leur demande,
- De réduire les coûts de l'instruction (consommables, affranchissement ...),
- D'augmenter la rapidité du traitement des demandes en réduisant les délais liés aux envois postaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE la nouvelle convention de prestation pour l'instruction des autorisations du droit des sols et AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

DECISION POUR BORNAGE, ACHAT PARTIE DE PARCELLE A M. THUBIN ET VENTE A M. PLISSON POUR ALIGNEMENT CHEMIN DU BALL TRAP

Le Maire présente au conseil le devis du cabinet Guillemet, géomètre à Jonzac, pour le modificatif du parcellaire cadastral concernant la régularisation du chemin rural avec la parcelle AV n°89 appartenant à Mr THUBIN. Le montant est de 1080€ TTC. Le conseil valide le devis.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « VOIRIE » SUITE REUNION DU 7 JANVIER 2023

Le conseil décide de demander 3 devis au syndicat de la Voirie :

1. Revêtement bicouche sur le chemin blanc de « Frédauville »
2. Revêtement bicouche sur le chemin blanc desservant la maison de Mme MERCIER
3. Réfection en revêtement bicouche du chemin desservant la maison de Mr MILLASSEAU.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire présent un devis de Mr GOUIN Roland pour la réfection de la couverture de la petite médiathèque, d'un montant de 3669.95€. Le conseil décide de demander un autre devis à Mr Sébastien MENENTAUD avant de prendre une décision.
- Le conseil décide d'accorder une dotation de 500€ au comité des fêtes pour un soutien financier pour l'organisation de la fête de la musique.
- La taille des arbres au lotissement sera effectuée par l'entreprise PIVETEAU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

MOUNIER	Pascal	
THUBIN	Yves	
LORION	William	
HAUMONT	Christian	
LOUREIRO	Sandrine	
GAY	Hervé	
LEMBERT	Joël	
BARATANGE	Dimitri	excusé
FLEURY	Céline	
LORION	Nathalie	excusée
LANGLADE	Ludovic	